



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°1332023

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment les articles R 44 et R 225,

Considérant que suite à la demande de l'entreprise Transport Granié afin de faciliter le déménagement de l'immeuble au 16 rue Joseph Rigal, il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : Le stationnement au droit du 16 rue Joseph Rigal sera réservé à l'entreprise de déménagement le 24 juillet 2023 de 7 heures à 18 heures.
La circulation sera interdite durant la même période.

Article 2 : Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'entreprise Transport Granié.
Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Article 3 : L'entreprise Transport Granié demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de ce chantier. L'entreprise Transport Granié mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires.
L'entreprise Transport Granié informera les riverains.

Article 4 : La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 7 juillet 2023

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 7 juillet 2023 et/ou notifié à l'intéressé(e) le 7 juillet 2023. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.